

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 15.-
 Av. Bulletin off. . . Fr. 23.-
 Etranger Fr. 23.-
 Av. Bulletin off. . . Fr. 30.-

Chèques post. Il c 58

Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration:
 Martigny, tél. (026) 6 10 31

Le Confédéré

Organe du

PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES: 13 ct. le mm.
 ou son espace

RÉCLAMES: 30 ct.

Avis mortuaires: 30 ct.

Régie des annonces:
 Publicitas Sion et succursales

Les femmes voteront le 3 mars à Unterbäch!

La presse quotidienne annonçait hier matin la nouvelle que voici:

« Le conseil communal d'Unterbäch, après consultation de M. le juge fédéral Stocker qui a donné une conférence en Valais, a décidé d'inscrire les femmes de la commune sur le registre électoral valant pour la votation fédérale du 3 mars ayant trait au service féminin obligatoire ».

Bonne, excellente nouvelle même pour le suffrage féminin. Mais, en fait, que va-t-il se passer si les femmes participent au vote du 3 mars à Unterbäch et, peut-être, ailleurs ?

Ce droit qu'on leur accorde de participer au scrutin ne saurait être valable que pour une votation, soit celle concernant le service obligatoire féminin, mais également pour l'autre ayant trait à la télévision.

Il sera intéressant de suivre le développement de cette véritable — mais heureusement toute paisible — révolution qui vient d'éclater dans une petite commune haut-valaisanne. M. le juge fédéral Stocker, interrogé par un confrère vaudois, a répondu que son avis personnel n'engageait évidemment pas le Tribunal fédéral mais que si un recours en nullité devait être déposé à la suite du vote des femmes le 3 mars, ce Tribunal fédéral se verrait forcé d'interpréter la Constitution qui ne prévoit nulle part que les femmes sont privées des droits politiques !

Allons-nous au devant d'un changement sensationnel dans la façon d'envisager le droit de vote des femmes ?

Certains chroniqueurs de Suisse allemande vont même jusqu'à prétendre que c'est en prévision d'un pareil coup de théâtre que le Conseil fédéral a annoncé son intention de présenter aux Chambres un projet sur l'octroi de droits civiques au sexe dit faible. De toute façon, la votation sur le service féminin obligatoire du 3 mars aura eu pour effet de remettre à l'actualité cette question du vote des femmes pour laquelle il faudra bien, une fois ou l'autre, trouver une solution. g. r.

Indiscutablement, un malaise règne dans le cœur et l'esprit du citoyen masculin appelé à se prononcer sur le service obligatoire féminin. On comprend difficilement comment l'on peut faire de nos charmantes compagnes des citoyennes-soldats en ne leur accordant que les devoirs du soldat et non les droits du citoyen. Si l'article constitutionnel est refusé, ce sera en très grande partie parce que le corps électoral ne veut pas prendre la responsabilité de décider d'une telle question alors que les « intéressées » n'ont pas l'occasion de s'exprimer.

On ne pourra tirer aucune conclusion de cette consultation populaire, si ce n'est qu'elle a offert une occasion inespérée de revigorer la campagne féministe et, qui sait, de forcer une solution à laquelle, jusqu'ici, personne n'avait songé.

g. r.

Soyons bons pour les animaux !

La Ligue valaisanne pour la protection des animaux organise une séance de propagande, le mardi 12 février 1957, à 20 heures, à Fully, cinéma Michel.

A cette occasion, son président, M. René Cappi, vétérinaire cantonal, fera une causerie sur « Le problème de la protection des animaux en Valais ».

Des clichés sur « la vie de nos bêtes en haute montagne » commentés par M. Biderbost, un film sur les oiseaux et le film de R. Müller « L'homme de la montagne » compléteront le programme.

Nous invitons à cette soirée tous les amis de la nature et toutes les personnes qui s'intéressent aux animaux. Profitez de cette excellente occasion de vous documenter sur l'activité de la Ligue valaisanne et sur la nécessité d'améliorer le sort de nos bons et fidèles serviteurs.

L'entrée est libre.

Ligue valaisanne pour la protection des animaux.

GRAND CONSEIL

Aide financière aux victimes du gel de février 1956

Le projet de décret concernant l'aide financière aux victimes du gel de février a permis à M. le député Edouard Morand (rad. Martigny) de développer l'interpellation dont nous avons annoncé le dépôt, lundi.

M. Morand a notamment exposé :

« Mon intention première était de proposer l'introduction dans le décret d'un article prévoyant l'indemnisation pour perte de récolte aux propriétaires d'abricotiers.

Je me suis rendu compte toutefois que dès le moment où aucune évaluation des dommages n'avait été faite, il était difficile de proposer au pied levé un article où l'on aurait précisé le mode d'indemnisation des dommages. Il faudrait donc renvoyer le projet au Conseil d'Etat et cela retarderait le versement de tous les autres subsides.

Ces dommages sont très élevés et, quoi qu'il en soit, vous pensez bien qu'il est exclu d'envisager le versement d'un gros pourcentage.

C'est la raison pour laquelle je prie le Gouvernement de procéder à une évaluation de ces dommages sans retard et d'étudier un mode d'indemnisation. Au mois de mai, le Conseil d'Etat ferait au Grand Conseil des propositions à ce sujet.

Si l'on admet que le déficit de récolte est de l'ordre de 2 à 3 millions de francs, on se rend compte immédiatement de l'ampleur de l'intervention de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, j'ai, dans mon interpellation, envisagé de ne venir en aide qu'aux producteurs les moins aisés, ceci pour limiter le champ d'application de l'indemnisation. Les critères, me dira-t-on, sont difficiles à trouver, mais comme on les a trouvés en d'autres circonstances, le problème ne doit pas être insoluble ici.

Je suis d'accord que pour les autres formes d'aides, on ne tiennne pas compte de la situation particulière des sinistrés puisqu'aussi bien l'arrêté fédéral ne l'a prévu mais, ici, attendu que la charge pèserait entièrement sur les finances du canton, une telle discrimination me paraît opportune pour limiter les dépenses.

Si j'insiste sur une aide aux propriétaires d'abricotiers, c'est parce que j'ai l'honneur de connaître particulièrement bien le problème. Je connais notamment très bien la région du coteau de Saxon dont une partie des propriétaires vivent à 80 % sur le rendement des récoltes d'abricotiers.

Or, l'année dernière, à partir d'une zone de 550 à 600 m d'altitude, ces propriétaires n'ont pas eu un seul fruit. Il n'y a donc pas eu une petite récolte, il n'y a tout simplement pas eu de récolte du tout.

Nous connaissons dès lors de nombreux producteurs qui ont dû passer un hiver extrêmement dur de ce fait. Alors que pour la vendange, tous les producteurs ont eu au moins un petit quelque chose, dans le secteur abricotier, c'est le néant absolu.

Si donc l'on indemnise la perte de récolte pour la vendange, il semble que pour ne pas faire deux poids, et deux mesures, on devrait envisager une situation analogue pour les producteurs d'abricotiers. Ce n'est pas parce que la viticulture intéresse toute la Suisse tandis que les abricotiers sont strictement valaisans qu'il faut faire des discriminations.

On invoquera peut-être le fait que pour la vigne l'indemnité par cep gelé est fort minime (Fr. 1.—), mais il faut reconnaître également que les indemnités prévues pour les abricotiers gelés sont aussi fort minimes: une somme allant de Fr. 15.— à Fr. 100.— est en effet dérisoire puisque un abricotier adulte est généralement estimé entre Fr. 200.— et Fr. 300.—.

On me dira peut-être qu'en donnant suite à ma requête l'Etat créerait des précédents dangereux, mais je crois également que nous nous trouvons ici devant un cas absolument exceptionnel. C'est à tort, à mon sens, qu'à Berne on a considéré le gel subi par les abricotiers cette année comme étant dans l'ordre normal des choses. Depuis des dizaines d'années, en effet, on n'a jamais vu une catastrophe pareille à celle de 1956.

Je prie donc instamment le Conseil d'Etat de donner suite à ma suggestion.

Cette interpellation, appuyée par les députés Mottier et Perrier, a été acceptée par M. le Conseiller d'Etat Lampert, lequel a tout de même émis quelques réserves quant à la possibilité d'évaluer maintenant les dommages et de trouver un mode d'indemnisation équitable.

M. Edmond Mottier (rad. Saxon) est également intervenu dans la discussion pour relever un fait important qui n'a pas attiré, jusqu'ici, l'attention des autorités. Voici notamment ce qu'a exposé le député radical de Saxon :

« L'Etat prend à sa charge en tout et pour tout le montant de Fr. 62.717.— pour indemniser les propriétaires d'abricotiers au nombre de 1178. Nous savons que ce n'est pas seulement en Suisse que l'agriculture subit une situation pénible et anormale. Pourtant chez nos voisins français et italiens, pour ne citer que les plus immédiats, le gouvernement accomplit un sérieux effort pour aider cette branche de l'économie. En France on offre des primes pour l'arrachage des vignes et d'autres primes pour planter des arbres fruitiers. On met en œuvre d'immenses travaux d'assainissement pour rendre des régions (Bas-Rhône, Langue-doc) aptes aux cultures fruitières et maraîchères.

En Italie un plan de 12 ans (1953/1964) prévoit que 500 milliards de livres seront dépensés pour l'acquisition de machines agricoles, l'irrigation et les constructions rurales. L'Etat fera des avances de l'ordre de 125 milliards de livres.

Si pour l'ensemble l'Etat du Valais a fait un geste louable — ne va-t-il pas distribuer 600.000 respectivement 650.000 francs de ses propres deniers — c'est un autre élément qui dicte de se pencher plus attentivement sur le sort de la culture de l'abricotier. Il est en passe de devenir l'enfant abandonné. On l'arrache pour le remplacer par d'autres espèces de récolte plus régulière. Bien à tort on a laissé s'accréditer l'idée que les paysans cultivant l'abricotier y trouvaient une mine d'or. Le meilleur démenti n'est-il pas celui de le voir en régression culturelle dans les principaux centres ?

Sur un tonnage total de 44 millions de kilos de fruits récoltés en Valais en 1956 l'abricot n'y entre que pour 1.497.000 kg contre 7.132.000 kg dix ans plus tôt. C'est-à-dire en 1946.

Or. — et nous en venons au point essentiel —

la consommation suisse est d'environ 12 à 14 millions de kg annuellement. Disons encore que la récolte moyenne des 10 dernières années a été de 2.962.000 kg et l'importation moyenne des 5 dernières années de 8.550.000 kg. Nous allons donc devenir de plus en plus tributaires des importations pour satisfaire aux besoins du pays.

Par ailleurs nous aurons une quantité péthorique d'autres fruits qu'il nous sera difficile de vendre.

N'a-t-on pas souvent reproché à notre Gouvernement de n'avoir pas su développer le côté commercial d'une façon adéquate à l'extension de la production? Manquer de sollicitude à l'égard de la culture de l'abricotier — fruit dont ne sauraient se passer nos ménagères — ne serait-ce pas accentuer ce déséquilibre et aller à l'encontre de notre économie cantonale ?

C'est pourquoi je recommande d'accepter le principe d'indemniser les propriétaires pour la perte de récolte là où les abricotiers ont péri au précédent de février 1956. Les modalités, comme l'a relevé l'interpellant, sont à étudier.

En ce faisant vous n'aurez pas seulement fait œuvre de justice mais surtout acte de prévoyance ».

M. Mottier résuma, en langue allemande, son exposé à l'intention des députés du Haut-Valais. Il fut attentivement écouté. Le projet fut voté sans opposition, avec l'augmentation de participation de 50.000 francs proposée par la Commission pour indemniser tout particulièrement, dans le cadre du nouvel arrêté du Conseil fédéral du 25 janvier 1957, les arbres qui, ayant paru sains lors de la première enquête, risquent de périr encore au printemps 1957.

Participation financière à l'aménagement hydroélectrique du Valais

Dans un récent numéro, nous avons publié une étude fouillée sur cet objet d'une grande importance. Le Grand Conseil a été appelé, hier matin, à se prononcer sur le décret qui prévoit la participation de l'Etat du Valais au projet d'utilisation des forces motrices du Rhône et à la constitution du capital-actions de sociétés ayant pour but la réalisation des projets de haute chute. Pour faciliter cette participation, l'article 2 du décret stipule qu'il « sera créé une société anonyme qui aura son siège à Sion et dont la raison sociale sera « Forces motrices valaisannes S. A. ». Cette société aura pour buts : 1) d'assurer au canton la réserve d'énergie nécessaire à ses besoins ; 2) de renforcer la position des Services industriels communaux.

La part de l'Etat au capital-actions de cette société sera d'au moins 55 % et de 40 millions de francs au maximum, le Conseil d'Etat étant autorisé à contracter les emprunts nécessaires.

Le décret a été voté sans opposition, en première lecture. Toutefois, de sérieuses réserves ont été émises en ce qui concerne le « renforcement des Services industriels communaux ». D'autre part, les députés radicaux Pierre Caivaz et Ed. Morand ont proposé que les statuts de la société anonyme soient élaborés et remis aux députés avant les seconds débats afin que chacun puisse avoir une idée exacte de ce que l'on peut en attendre. Pour l'instant, il faut reconnaître que le projet, clair et non combattu, au contraire, quant au but qu'il se propose de réserver de l'énergie pour le canton, ne l'est malheureusement pas quant aux moyens d'y parvenir. Le Conseil d'Etat, par M. Anthamatten, a répondu en Normandie aux propositions Clavaz et Morand. Mais, d'autres députés, notamment plusieurs du Haut-Valais, s'étant joints à ces derniers, il a fini par admettre le bien-fondé de leur demande sans toutefois promettre que les statuts seraient distribués aux députés pour les seconds débats, distribués aux députés pour les seconds débats, les élections ayant lieu entre temps !

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY

Tél. 6 12 75 — Compte de chèques postaux Il c 1000

Capital et réserves: Fr. 2 000 000.—

Crédits commerciaux — Crédits de construction — Prêts hypothécaires et sous toutes autres formes
 Dépôts à vue ou à terme en compte courant — Carnets d'épargne — Obligations à 3 et 5 ans
 Gérance de titres

ST-MAURICE

Association radicale-démocratique du District de St-Maurice

Assemblée des délégués

Dimanche 10 février 1957, à 14 heures, à la Grande salle de l'Hôtel des Alpes, à St-Maurice.

L'ordre du jour a été transmis à chaque président de section.

SION L'assemblée du parti radical

Les radicaux séduois, en nombre reconforté, ont répondu hier soir à la convocation du comité du parti et se sont retrouvés dans la grande salle de l'Hôtel du Midi, deux mois après les dures batailles de décembre, pour se préparer à gagner celle, tout aussi importante, du 3 mars prochain.

M. Max Criffin, président, rappela brièvement les événements qui ont marqué les élections au Conseil municipal et au Conseil général et les leçons à en tirer, puis il fit des décisions, concernant la liste du district de Sion pour le Grand Conseil, prises par le comité du district.

Le protocole, excellemment tenu par M. Gaspard Zwissig, fut approuvé, de même que les comptes présentés par M. André Rouiller.

Aux nominations statutaires, M. Max Criffin fit part de la démission de M. Joseph Meizoz, vice-président du parti, qui désire, non pas rentrer sous sa tente, mais laisser une force plus jeune se former aux responsabilités. M. Criffin annonça également sa propre démission de président du parti radical de Sion où, depuis 8 ans, il a accompli un magnifique travail et créé un esprit d'équipe dont les effets bienfaisants se manifestent à chaque élection. Les raisons présentées par MM. Criffin et Meizoz son valables. Faisant preuve de courtoisie, l'assemblée eut le tact de ne pas insister, car elle fut très bien informée des motifs impérieux qui commandaient ces deux retraits qu'elle ne put qu'accepter avec regret, sans en exprimer aux deux démissionnaires sa vive reconnaissance pour le magnifique travail accompli à la fête d'une section devenue, grâce à eux, l'une des plus fortes du canton.

Pour les remplacer, l'assemblée acclama la proposition d'élire à la présidence M. Gaspard Zwissig, conseiller et de compléter le comité par MM. Criffin et Meizoz. Dr Lorélan et André Arlettaz. Ce nouveau comité est donc composé de MM. Gaspard Zwissig, président, André Rouiller, secrétaire, André Arlettaz, caissier, Dubochet et Dr Lorélan, membres, auxquels s'ajoutera un délégué de la Jeunesse radicale.

Ayant aussitôt occupé le fauteuil présidentiel, selon la tradition en vigueur au sein du parti radical séduois, M. Zwissig rendit à son prédécesseur l'hommage qu'il mérite. Max Criffin fut le principal artisan de l'éclatante santé dont jouit actuellement le parti radical séduois. Il se retire pour se consacrer entièrement à son écrasante tâche de président du parti radical valaisan et chacun est persuadé qu'il obtiendra sur le plan cantonal les mêmes brillants résultats qu'à la section de Sion.

L'assemblée, par la voix de plusieurs intervenants, exprima sa profonde gratitude à M. Criffin ainsi qu'à M. Zwissig qui a bien voulu, malgré ses occupations privées absorbantes, se charger d'assurer la relève. On peut être certain que M. Zwissig, qui a fait ses preuves au Conseil communal et au comité du parti, sera le président que mérite le parti radical séduois.

Les candidats au Grand Conseil

Après avoir fait son rapport de député sortant sur l'année nous nous proposons de revenir, car il est d'une portée qui intéresse tous les lecteurs de ce journal, M. Max Criffin annonça également sa décision irrévocable de décliner toute nouvelle candidature. Ici encore, l'assemblée ne fut pas surprise car, depuis quelques temps, elle était au courant de cette démission et avait accepté, non sans avoir insisté, les raisons présentées. M. Max Criffin ne démissionne pas : il change simplement de mission. Il tient à consacrer toutes ses forces à la présidence cantonale du parti et à gagner le pari qu'il a engagé avec lui-même et avec les radicaux valaisans, de faire progresser à grands pas et, finalement, triompher la cause de la liberté, du respect de l'homme et de ses droits qui sont en train de disparaître totalement à l'heure où l'on voudrait engager le citoyen soit dans un système dictatorial, soit dans l'infamie machine collectiviste. L'assemblée, avec le plus profond regret, se rendit à ces raisons et donna la preuve de sa volonté de collaborer au reconfortant programme présenté par M. Max Criffin en faisant le sacrifice de son président et de son député.

On passa de ce fait à la désignation de deux candidats-députés. MM. Joseph Spahr, ancien député, et M. Arthur Valtério, industriel, furent proposés et acclamés.

Il est inutile de présenter aux citoyens séduois — et même valaisans — ces deux hommes de valeur que le parti radical de Sion présente avec fierté sur la liste du district. Dynamiques, dévoués, doués tous deux des plus belles qualités civiles et professionnelles, ils représenteront excellemment les radicaux séduois au Grand Conseil. Car ils seront tous deux élus, avec le candidat de Savière, les communes de Bramois, Salins et Grimisuat fournissant les trois suppléants, le troisième siège perdu pour peu de listes en 1953 ne pouvant échapper cette fois-ci, « à la condition que les radicaux séduois se rendent aux urnes comme ils s'y sont rendus lors des élections communales ». C'est là un devoir que se fera chaque membre du parti, nous en sommes certains.

D'autre part, la leçon de ces élections commu-

Chronique de Martigny

L'assemblée du parti radical

L'assemblée générale du parti radical-démocratique de Martigny convoquée en vue des élections cantonales du 3 mars prochain s'est tenue hier soir à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Marc Moret. Ce fut une réunion empreinte du meilleur esprit civique qui se déroula dans une parfaite harmonie. Le protocole, très bien tenu par M. Henri Troillet, secrétaire, fut approuvé. M. Marc Moret fit ensuite un rapport présidentiel au cours duquel il analysa les résultats des récentes élections communales et exposa quelques points importants concernant la position radicale sur le plan cantonal. Le président de l'assemblée insista particulièrement sur le devoir que doivent se faire tous les radicaux martigners de participer aux scrutins du 3 mars. L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit, pour le district, de gagner le 7^{me} siège sinon le 8^{me} et de collaborer ainsi à la reconfortante marche en avant du radicalisme que l'on constate actuellement dans tous les districts.

MM. Edouard Morand et Pierre Corthey, députés de Martigny sortant de charge, retinrent ensuite l'attention de l'assemblée par leurs rapports d'activité au cours de la législature parlementaire qui prend fin. Ils exposèrent ce que doit être le travail d'un député aussi bien au Grand Conseil que dans les commissions et au sein du groupe radical et citèrent les principales œuvres auxquelles les représentants du peuple eurent à prêter la main au cours de ces quatre années.

M. Edouard Morand, à la fin de son rapport, déclara mettre son mandat à disposition du parti pour une nouvelle candidature. C'est par acclamations qu'il fut désigné comme candidat de Martigny sur la liste du district.

M. Pierre Corthey, qui avait déjà annoncé au comité sa décision de déclinant une nouvelle candidature, la confirma devant l'assemblée. C'est à regret que celle-ci prit acte de cette renonciation et les applaudissements à l'adresse de M. Pierre Corthey prouvèrent à celui-ci combien son geste, partiellement dicté par son désir de laisser une place à une commune rurale, à la suite d'une entente intervenue dans le cadre du district, est apprécié. Mais l'esprit de solidarité, le sens des responsabilités de M. Corthey allaient encore se manifester lorsqu'il déclara qu'il était prêt à figurer comme suppléant sur la liste si le parti y trouvait quelque avantage. L'assemblée ne laissa pas échapper une telle aubaine, et c'est par acclamations que M. Corthey fut désigné. MM. Edouard Saudan et Emile Dirren, suppléants sortant de charge, avaient préalablement renoncé irrévocablement à toute nouvelle candidature. L'assemblée tint à leur témoigner sa reconnaissance pour le bon travail accompli et sa gratitude pour les sacrifices consentis en faveur du parti.

Il restait à désigner un deuxième suppléant. M. Pierre Creffex, conseiller communal, fut présenté et, avant même qu'il puisse s'exprimer, l'assemblée avait sanctionné cette excellente présentation par de longs applaudissements. Ainsi, le parti radical de Martigny a désigné ses candidats, M. Edouard Morand, conseiller député et MM. Pierre Corthey et Pierre Creffex comme suppléants. Ce sont là des candidatures de première valeur qui méritent d'être soutenues par une participation massive le 3 mars et l'on est en droit d'espérer qu'il en sera ainsi, Martigny se doit de montrer l'exemple dans le district.

Aux divers, le président Moret mit en discussion la question de la participation radicale au Conseil d'Etat. Un débat très intéressant s'engagea dans le meilleur esprit. Finalement, l'assemblée décida à l'unanimité de faire valoir à l'assemblée des délégués du parti radical-démocratique valaisan, qui se tiendra le 24 février à Martigny, le point de vue d'une participation sur liste séparée.



nales portera : cette fois, les radicaux séduois ne donneront pas bêtement un siège à l'adversaire, car ils savent ce qu'il en coûte de porter généreusement — et sans aucune contrepartie ! — des noms de candidats non-radicaux sur notre liste ! En avant donc pour le troisième siège qui sera gagné de haute lutte grâce à la discipline et au sens civique des radicaux séduois.

En fin d'assemblée, une discussion nourrie roula sur l'élection au Conseil d'Etat. Elle permit d'entendre divers avis qui seront très utiles aux délégués pour l'assemblée générale du parti radical valaisan du 24 février à Martigny.

g. r.

MARTIGNY-BOURG

L'assemblée constitutive de la Jeunesse radicale

Lundi dernier, 4 février 1957, a eu lieu, dans la grande salle communale, l'assemblée constitutive de la société de jeunesse radicale de Martigny-Bourg.

De nombreuses personnes s'étaient déplacées pour répondre à l'appel lancé par le comité provisoire.

A 20 h. 50, M. Rémy Saudan, président du comité provisoire, ouvre l'assemblée en remerciant toutes les personnes présentes et en saluant la présence de M. Lucien Tornay, président de la commune, M. Gaston Moret, conseiller, M. Joseph Emonet, ancien président, M. Antoine Arlettaz, juge, M. Jean Actis, président du parti radical, MM. Martial Sauthier et Brunner, respectivement président et secrétaire des jeunes radicaux valaisans. M. Saudan résume ensuite les raisons qui ont nécessité la création d'une jeunesse radicale à Martigny-Bourg. Il mentionne notamment que ce mouvement a été lancé en plein accord avec le grand comité du parti radical et non par un groupe quelconque.

M. Saudan souhaite, en terminant, que grâce à la collaboration entre anciens et jeunes, des résultats appréciables pour notre parti, seront enregistrés à l'avenir. Il donne ensuite la parole à M. Roger Marin, vice-président du comité provisoire.

M. Roger Marin remercie en termes choisis MM. Joseph Emonet, ancien président, Antoine Moret, ancien vice-président et député, Paul Meunier, ancien conseiller, pour le magnifique travail effectué depuis plus de 20 ans, sur le plan communal et cantonal. Il leur souhaite une paisible retraite se réservant toutefois d'avoir recours à leurs conseils et à leurs expériences.

M. Marin donne ensuite un bref aperçu des buts de la société de jeunesse radicale dont le plus important est la formation de cadres aguerris, conscients de leur responsabilité et capables de prendre, d'ici quelques années, la direction de notre parti. Il dénonce, en quelques mots, les méthodes surannées des stratèges en chambre et affirme avec conviction que les batailles des partis se gagnent désormais dans la rue.

M. Marin termine son exposé en formulant les vœux les plus élevés pour que le parti radical devienne toujours plus fort, toujours plus puissant. M. Saudan remercie M. Marin pour sa vibrante allocution et donne la parole à M. Lucien Tornay, président de la commune.

M. Tornay remercie tout d'abord le comité provisoire de l'excellent travail effectué en si peu de temps. Il déclare avoir été très touché par la gentille invitation qui lui a été adressée et avoir pris bonne note de l'approbation des jeunes radicaux sur le programme de l'administration communale pour 1957. Il affirme que comme lui peut compter sur la jeunesse, cette dernière peut compter entièrement sur son appui.

M. Joseph Emonet, ancien président, remercie également le comité provisoire de l'invitation qui lui a été adressée et dont les termes l'ont profondément ému. Il expose les raisons qui ont empêché plus tôt la création d'une société de jeunesse à Martigny-Bourg. Il se réjouit de la voir enfin créée et l'assure de son appui total.

M. Antoine Moret, puis M. Jean Actis abordent en ce sens et certifient qu'en toutes circonstances la jeunesse pourra compter sur eux.

La parole est ensuite donnée à M. Martial Sauthier qui fait l'histoire de la jeunesse radicale depuis sa création jusqu'à ce jour. Il invite la jeunesse à apporter plus d'enthousiasme à la cause civique et termine en assurant le comité de la jeunesse radicale de Martigny-Bourg qu'il pourra toujours compter sur le comité cantonal.

M. Brunner, en quelques mots, félicite les promoteurs de cette société et souhaite plein succès à la jeunesse radicale de Martigny-Bourg.

M. Saudan remercie tous les orateurs et formule le vœu que tous les jeunes mettant en pratique les diverses recommandations qui leur ont été faites.

M. Saudan donne la parole à M. Jean Morand pour la lecture des statuts qui sont adoptés sans opposition.

M. Saudan donne alors la composition du comité provisoire qui, sur proposition de M. Gaston Moret, conseiller, est réélu en bloc. M. Bernard Darbellay est appelé à compléter le comité qui est ainsi formé :

Président : M. Rémy Saudan ; vice-président : Roger Marin ; secrétaire : Jean Morand ; caissier : Bernard Darbellay ; membres : Xavier Arlettaz, Laurent Moret, Hugues Pillet.

MM. Willy Darbellay, Charles Chatron et J. Minotti sont élus vérificateurs des comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Saudan remercie toutes les personnes qui ont apporté, par leur présence, l'appui nécessaire à la nouvelle société de jeunesse radicale et clôt l'assemblée. Roma.

A propos de la « Cuisine des anges »

En retenant les Compagnons des Arts de Sierre pour son troisième spectacle de la saison, Arts et Lettres a voulu rendre hommage à une troupe bien de chez nous, parfaitement entraînée et riche d'éléments de grande valeur dont le talent a du reste dépassé les frontières du canton. Maintes scènes de Suisse romande ou de l'étranger les ont accueillis et leur ont réservé l'accueil enthousiaste qu'ils méritaient pleinement.

Martigny se devait d'entendre ces « prophètes en leur pays » et ne pas chercher en vain ce qu'il avait le privilège de trouver en Valais.

C'est avec deux atouts majeurs en main qu'Arts et Lettres convie les habitués du théâtre et le

public de la région à son spectacle de mardi prochain 12 février au Casino Etoile : une troupe excellente et une pièce qui a largement dépassé les mille représentations lors de sa création au Vieux-Colombier, à Paris.

La critique de cette pièce follement gaie — dont l'action se passe au bain, à Cayenne — est hautement élogieuse. Nous ne citerons que celle de « Paris-Press » :

« Ne cherchez pas où on joue la comédie la plus fine, la plus ingénieuse et la plus gaie de la saison. Ne cherchez pas et rendez-vous tout droit au Vieux-Colombier. Je n'ai guère, de coutume, le goût de donner des conseils. Mais cette fois, je n'hésite pas. Et s'il existait un guide gastronomique pour les théâtres, il faudrait à coup sûr attribuer à cette cuisine-là les trois étoiles... »

Aimez-vous l'humour ? On en a mis partout dans la « Cuisine des Anges ». Du rose et du noir. Albert Husson en a saupoudré son ouvrage, les tirades font exploser les rires.

Retenez sans tarder vos places (Fr. 2.50, 3.50, 4.50) à la Papeterie Dupuis, avenue de la Gare, tél. 6 11 36.

Un palmarès éloquent

Les Compagnons des Arts de Sierre, qui inter-préteront la « Cuisine des Anges » mardi 12 février, au Casino Etoile de Martigny, ont participé à de nombreux concours en Suisse et à l'étranger. Le palmarès de leurs succès est fort enviable et ne laisse aucun doute sur leur valeur.

Ils se sont couverts de lauriers à Nyon (1933), Genève (1936), Vevey (1939), à Lausanne (1946), à Genève (1949) où ils sortirent premiers en division excellence et remportèrent définitivement le Challenge du Grand Prix romand, à Bienne (1952) où deux groupes se présentèrent et se classèrent, l'un deuxième en excellence et l'autre premier en division supérieure. A Nyon (1955) deuxième au classement général à 1/4 de point du premier, ils remportèrent définitivement le challenge du Grand Prix classique. Ils prirent part également aux concours de Versailles (1947), d'Aix-les-Bains (1949), au Festival international d'Art dramatique de Nice (1952), où ils remportèrent le premier prix en section étrangère avec le deuxième acte de la « Cuisine des Anges ».

Ils sont créateurs de « Les Fileuses » de Pierre Vallette, « Le Président de Viouc » et l'« Ombre sur la Fête » d'Allys Theytaz, « Chewing-gum » d'Albert Verly, « The Carrousel sous la pluie » d'André Marcel, « Job le Vigneron » de René Morax. Ils ont en outre monté neuf revues valaisannes d'André Marcel et d'Albert Verly et collaboré à de nombreux spectacles dans le district de Sierre et à Sion.

Service de la voirie

Dès samedi 9 février 1957, le service des poubelles se fera comme suit sur l'Avenue du Grand-Saint-Bernard (du café de la Poste à la bucherie Crausaz) : le mardi, jeudi, samedi matin. Pas de changement pour les autres quartiers. L'Administration communale.

MARTIGNY-BOURG

Loto en faveur de la colonie de vacances

Samedi 9 février 1957 à la grande salle communale, dès 20 h. 30 et dimanche 10 février au café de la Poste à Martigny-Bourg, dès 16 h., un grand loto est organisé au profit de nos petits colons.

Un fromage richement garni en, etc. récompensera les nombreuses personnes qui viendront nous aider à rendre le séjour de nos enfants plus attrayant.

Qu'on se le dise ! Pour le comité de la colonie de vacances, merci d'avance.

MARTIGNY-BOURG

Parti radical-démocratique

Les adhérents au parti radical-démocratique de Martigny-Bourg, sont convoqués en assemblée générale qui se tiendra vendredi 8 courant, dès 20 h. 30 précises, Salle Communale. Vu l'importance de l'ordre du jour, chacun aura à cœur de répondre à cette invitation. Le Comité.

MARTIGNY-COMBE

Assemblée du parti radical

Les adhérents au parti radical-démocratique de Martigny-Combe et Ravoire sont convoqués en assemblée générale le vendredi 8 février 1957, à 20 heures, à la maison d'école à la Fontaine, avec l'ordre du jour suivant : Elections au Grand Conseil. Le comité.

PATINOIRE DE MARTIGNY

Dimanche 17 février à 15 heures

SUISSE B

(avec Pillet, Salzmann, Rey)

CANADIENS R A F

Musique de chambre chez soi

Voici des années qu'ils se réunissent, tous passionnés de musique, sans pour autant se compliquer la vie: ils prennent un sandwich et un peu de bière, la boisson qui convient à tous.



Labière
boisson de bonne compagnie

ICI SOTTENS...

INFORMATIONS de l'ATS (précédées du signal horaire): chaque jour à 7 h. 15, 12 h. 45, 19 h. 15 et 22 h. 30.

Samedi 9 février

7 00 Radio-Lausanne vous dit bonjour — 7 20 Premiers propos — 11 00 Piano — 12 00 Variétés populaires — 12 15 Ces goals sont pour demain — 12 30 Chœurs de Romandie — 12 55 La parade du samedi — 13 15 Vient de paraître — 13 35 Le grand prix du disque 1956 — 14 00 La vie des affaires, causerie — 14 10 Un trésor national: le patois — 14 30 Chasseurs de sons — 14 55 La rééducation des enfants anormaux, documentaire — 15 20 La semaine des trois radios — 15 35 L'auditeur propose — 17 00 Moments musicaux — 17 15 Swing-Sérénade — 17 45 Le Club des Petits Amis de Radio-Lausanne — 18 25 Cloches du pays — 18 30 Les Championnats suisses de ski à Adelboden — 18 45 Les Championnats du monde de bob à quatre — 18 50 Le micro dans la vie — 19 25 Le miroir du temps — 19 50 Le pont de danse — 19 55 Le quart d'heure vaudois — 20 15 Le Rallye de Radio-Lausanne.

Dimanche 10 février

7 10 Le salut dominical — 7 20 Concert gai — 8 00 Petit concert classique — 8 45 Grand-messe — 9 50 Sonnerie des cloches — 10 00 Clute protestant — 11 15 Les beaux enregistrements — 12 00 Oeuvres de Smetana — 12 15 L'actualité paysanne — 12 30 Musiques de chez nous — 12 55 En attendant Caprices — 13 00 Caprices 57 — 13 45 Piano — 14 00 Le poème de l'auditeur — 14 50 Guirlande — 15 15 L'imprévu de Paris — 16 05 Pour les enfants: L'histoire de Babar, par Fr. Poulenc — 16 30 Voulez-vous danser — 17 15 Le quatuor chez soi — 18 00 Vie et pensée chrétiennes — 18 10 La Ménéstrandie — 18 30 L'actualité catholique — 18 45 Les Championnats suisses de ski — 19 00 Les résultats sportifs et les Championnats romands de ski — 19 25 Les entretiens de Radio-Genève — 19 45 At-pays de l'opérette — 20 00 Divertissement musical — 20 30 Le menteur, comédie de P. Corneille — 22 15 Pièce en concert — 22 35 Concert Jean-Sébastien Bach.

Lundi 11 février

7 00 Orchestre — 7 20 Bonjour en musique — 11 00 Musiques et refrains de partout — 11 25 Vies intimes — 11 35 Un compositeur suisse: Jean-Frédéric Perrenoud — 12 00 Au carillon de midi — 12 55 Gaic'é classique — 13 20 Des goûts et des couleurs — 13 45 La mélodie française — 16 00 Voulez-vous danser — 16 20 Musique symphonique française — 16 55 Le disque des enfants sages — 17 00 Femmes chez elles — 17 20 Une œuvre de Schumann — 17 40 Voyage en Afrique occidentale, causerie-audition — 18 00 Rendez-vous à Genève — 18 30 Image à deux sous — 18 40 Boîte à musique — 19 00 Micro-partout — 19 25 Instants du monde — 19 45 Divertissement musical — 20 00 Enigmes et aventures: Un malhonnête homme — 20 45 Intermède — 21 00 Le Grand Prix Européen de la Chanson — 22 35 Le Magazine de la Télévision — 22 55 Musique de notre temps.

LA PENSÉE DU JOUR

Il n'y a pour l'homme qu'un vrai malheur qui est de se trouver en faute et d'avoir quelque chose à se reprocher.

LECTEURS
du CONFEDERE
Avez-vous lu

LES ANNONCES

de ce numéro et avez-vous réservé vos achats aux maisons qui soutiennent votre organe par la publicité.

A vendre

vêtements et chaussures de dame, fillette et garçon. Bas prix.

S'adr. Tél. (026) 6 19 10.

On cherche un bon fromager

Fabrication Gras des Alpes, pour petit alpage sur Bourg-St-Pierre.

S'adresser à J. Luisier, Café Central, Fully. Tél. (026) 6 20 12.

Martigny À LOUER

de suite appartements de 2 pièces et bains et 2 petits appartements. Prix avantageux.

Tél. au No (026) 6 19 10.

On demande

à louer à Martigny-Ville une

chambre meublée pour 2 personnes. Téléphoner au No 6 11 16.

ORSIÈRES (environs)

Couple cherche chambre et pension, pour un mois.

Faire offre avec prix s chiffre D 31108 X Publicitas Genève.

Grossesses

Ceintures spéciales depuis 22.50. **BAS A VARICES** avec ou sans caoutchouc, depuis 10.50 le bas. Indiquer taille et tour du mollet. Envois à choix.

R. MICHELL, Mercerie 3 Lausanne

A vendre à Verbier Terrain à bâtir

4.000 m2. Situation magnifique. Possibilité de morcellement.

S'adresser à la Régie Immobilière Charly Bonvin - Sion

Peugeot 203

(1950) peinture neuve, pneu 75, int. cuir, toit ouvrant, non accidentée, parfait état. Fr. 2.900.-

M. Willemin, Sion-Ouest Tél. 2 35 16

A vendre, cause cessation de location 160 COSTUMES

de Carnaval, tous genres, en bloc: Fr. 2.000.- comptant avec maints accessoires, éventuellement par pièce depuis Fr. 10.- Offres à Gremaud, Martigny. - Tél. (026) 6 15 25.

à toute heure
UN BON CAFÉ
ARÔMATIQUE

VALRHÔNE

V.W.
A vendre
1 V.W. de luxe 1954
état de neuf
Gar. LUGON - ARDON
Tél. 4 12 50

Traitement d'hiver radical = Huile d'hiver CIBA

CIBA Société Anonyme, Bâle

ST-MAURICE
Nous construisons à la Grand'Rue - Avenue des Terrenx, pour le 1er juin resp. le 1er juillet 1957, des immeubles avec magasins et appartements. Tout confort, Ascenseur, Chauffage par rayonnement, Chambres à lessive ultra modernes.
Dépôts à fr. 12.- le m²
Magasins à fr. 50.- le m²
Garages à fr. 40.- par mois
2 pièces depuis fr. 119.- par mois
3 pièces depuis fr. 119.- par mois
4 pièces depuis fr. 179.- par mois
6 pièces depuis fr. 261.- par mois
plus chauffage et eau chaude.
S. J. Les Terrenx S.A. St Maurice - Direction Bau AG, Talacker 41, Zürich Tél. (051) 27 23 38.
Pour tout renseignement s'adresser à M. R. Vuilloud, rue du Midi, St Maurice, Tél. (025) 3 65 31.

en exclusivité chez les détaillants **USEGO**
de votre région



1907-1957 **USEGO** un demi-siècle au service de la ménagère

MONTHEY

Nous construisons pour le 1er avril resp. 1er juillet 1957.

des IMMEUBLES avec APPARTEMENTS et GARAGES

Tout confort. Chauffage par rayonnement. Chambres à lessive ultra-modernes.

1 pièce et hall depuis fr. 1.320 par an
2 pièces et hall depuis fr. 1.560 par an
3 pièces et hall depuis fr. 1.920 par an
Garages à fr. 360 par an plus chauffage et eau chaude.

Pour tout renseignement s'adresser à :
M. G. Pattaroni, notaire, Monthey Tél. 4 21 22 ou
Bau A. G. Talacker 41, Zürich 1, Tél. (051) 27 23 38 ou
M. A. Bürgler, retraité, Closillon, Tél. 4 21 23.

Land-Rover

A vendre
1 Land-Rover neuve, 1957
1 Land-Rover, occasion, 1953
1 Land-Rover, occasion, 1951

GARAGE LUGON - ARDON
Tél. 4 12 50

GÉRANCE

M^{ME} ANDRÉ DESFAYES

Square-Gare MARTIGNY-VILLE
Tél. 6 14 09

offre pour date à convenir dans une des situations les plus abritées et ensoleillées de Martigny

3 pièces et hall
+
grande loggia

Dernier confort. Dès Fr. 181.- Tout compris.

PEUGEOT 403

A vendre 1 Peugeot 403, 1956 - 11.000 km, état de neuf.
(reprise éventuelle d'une 203)

Garage LUGON - ARDON
Tél. 4 12 50

Utilisez avec profit

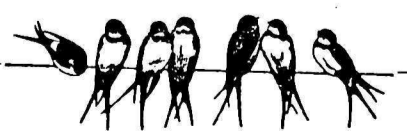
la "renommée au soufre mouillable"



un paquet de 4 kilos pour 100 litres permet de combattre, en même temps:

**LE MILDIOU
L'OIDIUM
L'ACARIOSE**

C'est un produit AGRICOLA vendu par la Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait à Sion.



PENSEZ AUX PETITS OISEAUX !

CHARRAT

ÉLECTIONS CANTONALES

Les adhérents au Parti radical-démocratique de Charrat se sont réunis vendredi dernier en assemblée générale.

Cinquante citoyens environ s'étaient déplacés. Il ne faut naturellement pas voir, en cette participation restreinte, un manque d'intérêt ou un enthousiasme mitigé envers le radicalisme. Cette demi-défection a une cause toute différente. Les réunions ont lieu d'ordinaire le samedi soir ; or, un match de hockey sur glace devait se disputer en fin de semaine. Il avait donc été décidé d'avancer l'assemblée d'un jour afin de permettre à chacun d'assister à une rencontre de première importance entre une équipe haut-valaisanne et celle de Charrat si brillante en fin de championnat. Nous profitons de l'occasion pour féliciter le comité de son esprit sportif. Le club local méritait d'ailleurs cette attention pour toutes les émotions et les joies qu'il a données, au cours de la saison, à son fidèle public. Son activité a aussi permis aux amateurs, petits et grands, de s'adonner au patinage sur une piste toujours bien entretenue.

M. Edouard Giroud préside et ouvre la séance : il liquide rapidement la partie administrative et attaque l'objet principal à l'ordre du jour, c'est-à-dire les prochaines élections cantonales, en commentant brièvement une correspondance du président de l'association radicale du district, Me Edouard Morand. Il donne ensuite la parole à M. Octave Giroud, notre ancien député, lequel représenta le parti avec tant de compétence, pendant de nombreuses législatures. Cet excellent démocrate brosse un tableau subjectif de la situation politique régionale et cantonale. Ses observations pertinentes aident beaucoup les personnes présentes à se faire une opinion précise sur nos positions actuelles et leur importance ; celle-ci est très relative et ne donne pas une image fidèle de nos effectifs. Il est certain qu'une participation massive de tous les radicaux valaisans, aux prochains scrutins, démontrera d'une façon tangible leur entente parfaite et la solidarité témoignée par chacun de nous envers l'action politique du parti si utile au progrès social et économique dans le canton. L'orateur estime qu'il est prématuré de prendre position quant à la participation de notre minorité au gouvernement et au mode de vote éventuel. C'est d'ailleurs l'avis de tous les participants qui préfèrent « attendre et voir venir » en bons diplomates !

La discussion revient donc sur l'élection au Grand Conseil et l'on entend les objections de M. Amy Luy, notre distingué teneur du cadastre depuis un quart de siècle, toujours très en verve, et celles de M. Léon Cretton, vice-président, et Paul Gay, conseiller. Le juge de paix, M. Marcel Magnin, son substitut, M. Raymond Darioly, ainsi que plusieurs citoyens donnent leur avis sur la question. Après une bonne demi-heure de débats corrects et amicaux portant sur le nombre de candidats députés à présenter aux élections dans le district et sur l'éventualité pour notre commune de revendiquer un siège, l'assemblée se décide à l'unanimité, sur le chiffre de sept. Peu après, M. Marcien Cretton, président de Charrat, met tout le monde d'accord en préconisant la candidature d'un député suppléant. Celui-ci est nommé sur le champ en la personne... de l'auteur de cette chronique seul « disponible » à ce qu'il paraît ! Nous ne désirons pas nous étendre (et pour cause !) sur l'ampleur de ce combat singulier entre notre conscience de citoyen et notre modestie naturelle. Disons pour terminer que le fait de ne pas présenter de candidat député permet à une autre petite commune de prendre son tour, ce qui est bien dans la ligne démocratique de notre parti.

Les radicaux charratins se séparent ensuite d'excellente humeur : ils se retrouveront d'ailleurs en grand nombre à une prochaine réunion au cours de laquelle ils auront le plaisir d'entendre un orateur connu du dehors. Prt.

LES SPECTACLES

Cinéma ETOILE, Marigny

Deux géants du cinéma international à l'ETOILE. Jusqu'à dimanche 10 (Dim. : 14 h. 30 et 20 h. 30) : Une œuvre monumentale interprétée par deux géants du cinéma : Gary Cooper et Burt Lancaster : VERA CRUZ, avec Ernest Borgnine (le « dur » de « Tant qu'il y aura des hommes »), César Romero, Denise Darcel, etc., etc. et présentée en cinémascope et en technicolor. Un film d'action jamais égalé... bouleversant... dramatique... d'une étrange ampleur... Un film au « suspense » frémissant et qui enthousiasmera tous les amateurs de grands et beaux films d'aventures. - Retenez vos places. Location permanente. Tél. : 6 11 54.

Samedi 9 : Relâche. (Salle réservée à la « Soirée du Chœur de Dames »).

Dimanche 10 à 17 h. et lundi 11 : Deux séances seulement avec le film français d'un comique irrésistible d'après la célèbre émission de Radio-Monte-Carlo et Radio-Luxembourg : SUR LE BANC, avec Raymond Souplex, Jane Sourza et Julien Carette.

Mardi 12 : Théâtre : « La cuisine des anges », interprété par « Les Compagnons des Arts » de Sierre.

Cinéma REX, Saxon

Un film drôle... original... dynamique... ultra comique... Une aventure pittoresque et charmante, tournée dans le monde simple et touchant des clochers de Paris... SUR LE BANC, avec Raymond Souplex, Jane Sourza et Julien Carette. Un nouveau grand succès français, d'après la célèbre émission de Radio Monte Carlo et Radio Luxembourg.

Cinéma d'Ardon

Le Festival des films « Metro-Goldwyn-Mayer » en couleurs continue avec l'ÉMERAUDE TRAGIQUE. Ici c'est l'aventure sous les traits de Stewart Granger, l'amour sous ceux... mais oui... de Grace Kelly, la vedette qui défraie tant la chronique mondaine d'aujourd'hui et l'amitié mal récompensée, c'est Paul Douglas.

Ces acteurs chevronnés évoluent dans un domaine

EN PASSANT...

A toutes les sauces

Certains journaux conservateurs n'ont pas fini de dauber sur M. Streuli, président de la Confédération qui, lors de son discours officiel du Nouvel An a complètement oublié de parler de Dieu.

On n'en trouve pas trace dans les clichés habituels.

Cette omission est-elle involontaire ou voulue ?

Ceux qui se font une spécialité de sonder les cœurs et les reins de leurs concitoyens prêtent au magistrat une intention maléfique et ne cachent pas leur indignation.

Le cas pourtant n'a rien de pendable.

Où M. Streuli est incroyant et il n'a pas à jouer la comédie de la foi ou, au contraire, il est croyant et on peut lui passer, en vertu de la charité chrétienne, un moment d'oubli.

Quoi qu'il en soit, je me méfie un peu de la pureté de sentiments des conservateurs qui m'ont tout l'air d'exploiter cette petite affaire à des fins politiques.

Pourtant, je comprends leur réaction, car enfin, ils n'organisent pas une soirée chouroute, un festival, une élection complémentaire, une beuverie ou un loto sans que Dieu soit de la partie !

J'ai lu des tracts parfaitement imbéciles ou odieux dans lesquels le petit complet obligé sur la Providence éclatait comme un slogan.

J'ai entendu des discours où l'orateur réglait bassemment son compte à un adversaire et il se prétendait inspiré du ciel.

J'ai parcouru des articles d'un ton vulgaire et banal qui mêlaient les serviettes de sacristie et les torchons de cantine.

Et chaque fois je me sentais gêné de ces confusions.

On met Dieu à toutes les sauces de la cuisine électorale !

Or, c'est précisément cela que je reproche au parti conservateur.

Autant j'admets qu'un pays se place sous la protection de Dieu, aux heures graves de son Histoire, autant je trouve intolérable que le premier maquignon venu l'évoque à tort et à travers pour satisfaire à des ambitions personnelles.

Adolphe Hitler ne manquait jamais de se réclamer de Dieu pour perpétrer ses crimes et Guillaume II l'avait incorporé dans son service de propagande !

Je n'attends pas du parti conservateur qu'il nous donne l'exemple de la sainteté, mais je voudrais qu'on me montre, une bonne fois, en quoi sa doctrine a pu, jusqu'à présent, magnifier ses actes.




Banque Cantonale du Valais
Caisse d'Épargne officielle

Garantie de l'État pour tous les dépôts.
Chambres fortes. - Location de safes. - Sécurité et discrétion.

Acheter

chez les membres du Service d'Escompte c'est servir son intérêt.



Si vous avez FROID un DIABLERETS vous réchauffera

DIABLERETS
L'APERITIF COMPLET

bien jalousement gardé : L'enfer des mines de diamants.

Sam-di-dimanche, à 20 h. 30.

Il n'a, c'est entendu, ni le monopole des abus de pouvoir, ni celui des procédés discutables.

Et pourtant, s'il était conscient avec lui-même, il devrait se distinguer, dans une campagne électorale ou dans une répartition de places par une certaine hauteur de vues.

Rien de ça jamais. Il a tendu, par opportunisme, à l'étranger, la main aux communistes.

Et dans les cantons où il détient la majorité, il est moins soucieux d'équité que de rouerie.

Il ne répugne pas aux coups de force, aux denis de justice, aux manœuvres.

S'il tombait dans ces travers humains, au nom de l'assiette au beurre, on lui passerait ces faiblesses, mais au nom de Dieu !

Je crois qu'ayant mesuré sa totale incapacité à conformer ses actes à ses principes, il devrait avoir ce minimum de tact de ne pas mêler le ciel à ses bastringues.

Les orateurs officiels, pour la plupart, obéissent à un certain automatisme.

Ils signalent la présence de gens sans penser à eux, ils remercient la vaillante fanfare qu'ils n'ont pas écoutée, ils glissent le nom de Dieu entre celui du président de la commune et celui du caissier du parti qui, eux aussi, travaillent pour la bonne cause !

Tout ça c'est du bla-bla-bla.

Le premier août, le nouvel an, les grandes fêtes commémoratives nous ont valu, à travers le temps, des milliers et des milliers d'exposés truffés de lieux communs, et pour un qui a vraiment de la résonance il faut en écouter cent d'une indigence absolue.

Si M. Streuli avait parlé de Dieu, personne aujourd'hui ne saurait répéter ce qu'il en aurait dit.

Le fait qu'il n'en ait pas parlé nous vaut, depuis plus d'un mois de retrouver le nom de Dieu dans toute la presse suisse !

Que voulez-vous de plus, chers et vénérés conservateurs ?

Vous voilà comblés au-delà de vos espérances, et M. Streuli par son silence a fait penser à Dieu beaucoup plus que s'il l'avait mentionné dans un discours.

Vous protestez ?

C'est une manière comme une autre de retomber dans votre petite politique.

Tartufe aussi évoquait Dieu !

A. M.

VOUVRY

Au Conseil communal

Dans sa dernière séance, le Conseil s'est préoccupé notamment, des questions suivantes :

Rénovation des façades :

L'art. 60 du Règlement sur les constructions précise ce qui suit :

« Les façades, les abords et les clôtures de tout bâtiment, quelle que soit leur destination, doivent présenter un aspect convenable et être entretenus en bon état. Le Conseil communal est en droit d'exiger les réfections et les réparations nécessaires : à cet effet, il pourra établir un programme par quartier ou par rue. »

C'est ainsi que sensible à l'esthétique, et soucieuse, à juste titre d'ailleurs, de donner à notre village, une fière allure, l'administration communale va entreprendre une action en vue de la rénovation extérieure des bâtiments. Cette initiative qui vient à son heure, devrait, semble-t-il, être appuyée avec enthousiasme.

Nous trouvons, en effet, chez nous, un nombre considérable de constructions imposantes qui attestent incontestablement l'esprit d'entreprise des générations qui nous ont précédés.

Or, soit par négligence, soit par manque de moyens, soit aussi et surtout peut-être, ensuite de différends résultant de la copropriété, on a laissé tomber ces immeubles dans un état de vétusté qui, dans certains cas, fait peine à voir. Les touristes et les gens de passage ne manquent pas d'ailleurs, de nous en faire la remarque.

Il ne s'agit pas, bien entendu (nous sommes tous d'accord) de jouer au révolutionnaire qui voudrait, d'un jour à l'autre, transformer la localité en une station touristique de luxe.

Grand Dieu non ! Personne ne tient à devoir s'endimancher et se raser pour se faire servir, un jour de semaine, trois décés, au bistrot du coin.

Mais, que chaque propriétaire (certains en ont largement les moyens) concoure à faire de notre village, de son village, une petite cité de bon goût, accueillante et confortable.

Tout ça, bien sûr, avec les moyens du bord, mais aussi, avec la bonne volonté de tous. Nous y reviendrons.

Fermeture des cafés :

Le sort en est jeté. Les cafés fermeront leur porte, désormais, aux heures suivantes :

Hiver, à 22 h. 30.

Été, à 22 h. 45.

Samedis et dimanches, à 23 h. toute l'année. Dans cet horaire est compris le quart d'heure de tolérance. Et gare aux contrevenants ! Il semble bien que les foudres de Jupiter s'abattraient sur eux sans pitié...

Vers la création d'une scène de théâtre

Une requête émanant de l'Union des sociétés locales a été soumise au Conseil, en vue de l'aménagement d'une scène dans la salle de gymnastique.

Que voilà bien aussi une initiative heureuse !

Il serait souhaitable, en effet, que revive, dans la commune, cette ancienne tradition théâtrale qui fit, jadis, les beaux jours de certaines sociétés et les beaux soirs d'un public aussi nombreux que fidèle.

Conduites électriques

Il apparaît que les lignes électriques pour l'alimentation des ménages, au lieu d'être tendues au-dessus des toits, comme cela devrait se faire, sont à nouveau (d'une manière plus ou moins systématique) fixées contre les façades. Ce qui, outre des considérations d'ordre esthétique, peut présenter des dangers d'incendie et de plus, entrave et rend périlleux les exercices de nos sapeurs-pompiers.

On parle aussi de pressions que certaine entreprise exercerait, semble-t-il, sur les propriétaires au sujet des installations électriques à l'intérieur des immeubles.

Si ces faits se vérifient, il conviendra que la commune prenne les dispositions qui se révèlent nécessaires, d'une part, pour faire respecter les règles élémentaires d'ordre et de bon goût et, d'autre part, pour neutraliser, cas échéant, cette tendance à une monopolisation de fait, sinon de droit.

Correction du Rhône

On sait qu'un projet de correction du Bas-Rhône est à l'étude, dans les hautes sphères.

Depuis pas mal de temps déjà. Et le mouvement ne paraît pas devoir s'accélérer par le fait que le dossier vient seulement de prendre le chemin de Berne. Il faut espérer qu'il ne se fourvoiera pas dans les couloirs du Palais fédéral.

Ce serait, en effet, le moment que l'on prenne enfin les mesures propres à dissiper l'état d'inquiétude dans lequel, chaque année, nous nous trouvons durant les crues de juillet à septembre.

Mais comment s'étonner de cette lenteur si l'on admet qu'en d'autres lieux, influents ceux-là, cette même eau, pour nous source de dépense est, pour eux, source de richesses.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres.

†

Madame Henri UDRY et familles

profondément touchées par la sympathie que vous leur avez témoignée à l'occasion de leur grand deuil, remercient toutes les personnes qui y ont pris part et tout spécialement la Société de Secours Mutuels, la Classe 1902, la Classe 1934, la Société de Gymnastique à Ardon et la Direction et le personnel de l'Innovation SA à Martigny.

†

Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie reçus lors de son grand deuil et dans l'impossibilité de répondre à chacun

la famille de Monsieur

Edouard Buthey - Cheseaux

à Fully, exprime sa profonde reconnaissance et remercie toutes les personnes qui par leur présence, leurs messages et envois de fleurs l'ont entourée dans sa grande et douloureuse épreuve. Un merci spécial à la classe 1910, à la société de musique « La Liberté », à la société des « Amis Gyms » et à la société de Secours mutuels.

Fully, 6 février 1957.



Le consommateur exigeant demande un Aperitif Luy

DIVA SA SION

Conservatoire Cantonal de Musique

Ouverture des cours du second semestre :

lundi 11 février

Renseignements : Secrétariat, Sion, tél. 2 25 82.

PATINOIRE DE SION

Dimanche 10 février 1957

à 14 h. 30

GOTTÉRON - SION

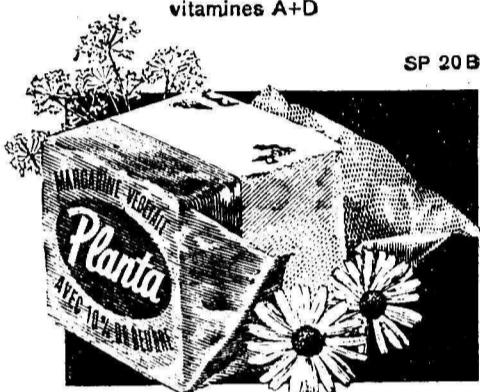
Ne capitulez pas devant la constipation

Votre foie doit verser chaque jour un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient, votre organisme s'intoxique. Vous êtes constipé, lourd, mal à l'aise. La cause c'est votre foie paresseux qui n'a pas revêillé. Voici un moyen : fixez-vous chaque jour une heure pour aller à la selle et prenez avec un verre d'eau : 1^{er} semaine, deux pilules Carters chaque soir (dans les cas rebelles cette dose peut être augmentée) ; 2^e semaine, une capsule soir ; 3^e semaine, une fois les deux soirs. Ensuite, plus rien car l'effet laxatif des PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE stimule l'afflux de la bile pour vous permettre de mieux digérer vos aliments, déboucher votre intestin, et l'aider à fonctionner régulièrement de lui-même. Soulage de la constipation, vous serez en meilleure forme : Fr. 2.35.



De la margarine bien sûr! si c'est PLANTA...

En bonne mère de famille, je tiens à préparer des repas sains et nourrissants. Après mûre réflexion je me suis décidée pour PLANTA. PLANTA est d'une saveur incomparable qui donne à tous mes plats un bon goût de revenez-y. Elle reste aussi toujours si fraîche et si fine. Dégustez PLANTA vous aussi et vous serez convaincus!



- Composée exclusivement d'huiles et de graisses végétales pures
- Contient 10% de beurre et les vitamines A+D

SP 20 B

Exigez

PLANTA si fraîche et si fine!
Maintenant encore plus avantageux!

Avec votre

BON

PLANTA Fr. 1.- seulement

SP 21 B

Demande d'achat

Terrains en pré ou champ, Martigny, Charrat, Saxon, ainsi que parcelles arborisées avec fermier-locataire.

Demande d'achat

Immeuble de rapport bien situé, év. avec commerce ou café-restaurant.

Demande d'achat

Villa 1 à 2 appartements, confort, Martigny ou Sion. Mme André DESFAYES, Square - Gare, Martigny-Ville - Tél. 6 14 09.

On demande bon dragueur

pour défoncements pelle mécanique. Tél. (027) 4 71 59

Motos occasions

3 B.M.W.	mod. 56	250 cm ³
1 B.S.A.	" 52	250 "
4 B.M.W.	" 52-54	250 "
1 Triumph	" 52	650 "
1 Norton	" 55	500 "
1 Norton	" 52	500 "
1 Puch	" 55	125 "
1 Rumi sport	" 54	125 "
1 Scooter M.W.	" 53	125 "
1 Vespa	" 53	125 "
1 Puch	" 52	250 "

Motos en parfait état et contrôlées. Conditions de paiement et reprises.

G. Richozi Vionnaz (VS) Tél. (025) 3 41 60

A vendre à Riddes

bâtiment de construction récente, 2 appartements. Terrain.

S'adr. s'adresse P 2228 S, à Publicitas Sion.

SAINT-MAURICE

Hôtel de la Dent du Midi
Dimanche 10 février
Profitez dès 15 heures du

GRAND LOTO

organisé
par les Jeunesses Musicales de Saint-Maurice
Fromages, poulets, lapins, salamis ...
Un choix attrayant de magnifiques lots

AVIS DE TIR

Des tirs à balles avec armes d'infanterie auront lieu du 13 au 15 février 1957 comme il suit:

- a) région d'Aproz et Illgraben
- b) Tubang - Croixd'Er - Cabane des Violettes

Pour de plus amples informations, on est prié de consulter les avis de tir affichés dans les communes intéressées et le « Bulletin Officiel » du canton du Valais.

PLACE D'ARMES DE SION
Le Commandant: Colonel de Weck.

VOITURE D'OCCASION

avec garantie, adressez-vous au

GARAGE OLYMPIC A. Antille Sion
Tél. 5 14 58

5 12 57

Pour votre prochain déménagement ou transport détail

ANTILLE

déménagements, Sierre
Tél. 5 12 57

Déplacement gratuit pour déménagements. - Transports internationaux, internes en Valais. Service rapide dans les régions de la Suisse.

PRÊTS

Depuis 40 ans nous accordons des prêts sans formalités compliquées. Réponse rapide. Discretion absolue.

Banque Procrédit
Fribourg

Machines à laver d'occasion

complètement révisées avec garantie, dès fr. 200.—
Renseignements par téléphone 028 - 7 31 69. - Eugen Hofer, Mârel.

Tomates Choux-fleurs

Assurez vos plantations en réservant dès maintenant les plantons nécessaires à

D. PERRAUDIN
Horticulteur - Vevy
Tél. (021) 5 33 29

Que savez-vous de GERTSCHEN ?

1. Le saviez-vous ? La Maison Gertschen fils, fabrique de meubles et agencements d'intérieurs, a commencé son activité en 1898 déjà, à Klosi près de Naters. Elle compte donc aujourd'hui 59 ans de travail et d'expérience.
2. La Maison Gertschen joue un rôle important dans l'économie cantonale, étant donné que près de 100 personnes y trouvent du travail et gagnent leur vie. Elle assure l'existence de ces familles.
3. La Maison Gertschen s'est posé comme but la fabrication de meubles, de genre et forme différents, tels que salles à manger, salons, chambres à coucher, meubles de cuisine ainsi que l'aménagement d'intérieurs d'hôtels, Restaurants, Magasins de vente, Pharmacies etc. Nous sommes à même, grâce à nos ateliers de dessin, de fournir des projets impeccables et appropriés à tous besoins.
4. L'installation de la fabrique est moderne et rationnelle, le parc des machines est au complet, nos dépôts sont très spacieux et bien aérés; facteurs indispensables pour pouvoir garantir des prix de revient les plus bas.
5. Seul le vendeur peut fabriquer. L'entreprise compte deux centrales de vente, à Brigue et à Martigny; les expositions d'installations complètes de salles à manger, chambres à coucher, cuisines etc. vous prouvent une fois de plus notre choix énorme de meubles de qualité.

SOUTENEZ LE TRAVAIL INDIGÈNE.

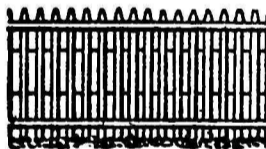
Fiancés. Nos expositions sont très intéressantes et instructives; profitez de cette occasion unique pour acheter avantageusement le beau meuble.

MEUBLES Gertschen BRIGUE

Echalas sciés en mélèze rouge

pour vigne :
30/30 - 26/26 x 1,35 et 1,50 long
pour tomates :
25/25 x 1,25 et 1,30 long

Important stock Prix avantageux



Clôtures en mélèze dites chabaurys

chez BOMPARD & Cie, S.A., Industrie du bois et fabrique de clôtures - MARTIGNY

Téléphone (026) 6 10 14 et 6 10 15

Recouvrements - Litiges

Varone Cyprien

Agence d'affaires
Sion
Rue Porte-Neuves 20 - Tél. 2 14 68

La machine à café express « Cafina »

Fabr. suisse
complètement automatique...
la plus simple et la meilleur marché

Repr. pour le Valais :

Ebener André

Restaurant du Midi, Ardon
(Démonstration sans engagement)

Cinéma

Jusqu'à dimanche 10 (Dim. : 14 h. 30 et 20 h. 30) :

Le passionnant film d'action, en cinémascope :

VERA CRUZ

avec Gary Cooper et Burt Lancaster.

Samedi 9 : Relâche. - Soirée du Chœur de Dames).

Dimanche 10, à 17 h. et lundi 11 : Le film français ultra comique :

SUR LE BANC

Jusqu'à dimanche 10 :

Le grand succès français, d'un comique irrésistible :

SUR LE BANC

avec Raymond Souplex et Jane Sourza.

Grace Kelly... la vedette du jour, Stewart Granger, Paul Douglas, dans

L'Émeraude tragique

Un grand film en couleurs, d'aventures et d'amour.



Martigny-Bourg, Grande salle communale samedi 9 février, dès 20 h. 30

LOTO

en faveur de la

colonie de vacances

Nombreux et beaux lots.

Dimanche 10 février, au Café de la Poste, dès 16 heures, LE LOTO mentionné ci-dessus continue.

Une CURE de Circulan

remède à base de plantes, active et régularise une circulation déficiente. Circulan est efficace contre les varices, les hémorroïdes, l'inflammation des veines, l'hypertension, etc.

Fr. 4.95, Fr. 11.20, cure Fr. 20.55 chez votre pharmacien et droguiste.

Circulan contre les troubles circulatoires.

RAVOIRE

Café Travaglini

Dimanche 10 février en soirée et lundi 11 février

FÊTE PATRONALE

BAL

Bon orchestre
consommations de choix

La direction des téléphones à SION cherche

Electrotechniciens

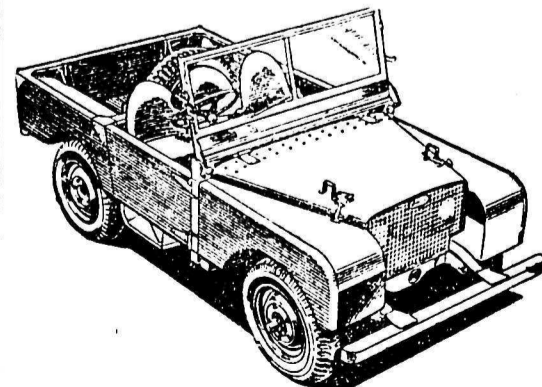
Occasion de s'initier aux affaires techniques et administratives de nos services. - Etablissement de projets, contrôle du montage et exploitation de centraux téléphoniques automatiques. - Etablissement de projets et contrôle d'installations téléphoniques et à courant fort.

Nous exigeons : Diplôme d'un technicien suisse et 1 à 2 années de pratique.

Les offres accompagnées des certificats sur les études faites et l'activité exercée, doivent être adressées à la

DIRECTION DES TELEPHONES à SION.

LA Land Rover 1957



est arrivée

ESSAYEZ-LA AU

Garage LUGON - ARDON

Tél. 4 12 50

Stock de pièces détachées

L'ACTUALITÉ



VALAISANNE

BAGNES

Convocation

Les adhérents au parti radical-socialiste de Bagnes sont convoqués en assemblée générale, le dimanche 10 février 1957, à 13 h. 30 au local de l'« Avenir ».

Ordre du jour :

- Elections au Grand Conseil ;
a) Rapport des mandataires du parti ;
b) Désignation des candidats ;
c) Divers.

GRONE

Assemblée du parti radical

L'assemblée générale du parti radical aura lieu samedi 9 février, à 20 heures, au local de la fanfare « La Liberté ».

ORDRE DU JOUR

- Rapport statutaire.
 - Renouvellement du comité.
 - Désignation du candidat aux élections cantonales.
- Etant donné l'importance de cette assemblée nous comptons sur la présence de tous les membres du parti. Le comité.

SALVAN

Décès

A Trétien est décédée, à l'âge de 83 ans, Mme Catherine Vœffray, institutrice au hameau de la Cretaz, sur la commune de Martigny-Combe.

Mme Vœffray avait fêté l'autisme dernier, son 63e anniversaire d'enseignement. Au mois de décembre, elle avait été victime d'une chute en rentrant de la Cretaz au Trétien. Souffrante depuis, elle devait s'aliter pour soigner une phlébite. Or, mercredi matin, elle décédait brusquement à la consernation de ses décadants.

Nous présentons à sa famille l'expression de notre sincère sympathie et condoléance.

VERNAYAZ

Assemblée du parti radical

Les adhérents au parti radical et à la Jeunesse sont convoqués en assemblée générale, le samedi 9 février, à 20 h. 15, à la salle de gymnastique.

Ordre du jour :

- Elections cantonales.
- Nominations statutaires.

Le comité.

Le devoir du samaritain

... est d'aider le blessé. Qu'il soit pauvre ou riche, bon ou mauvais, ami ou ennemi, connu ou inconnu. Contribuez à cette œuvre en assistant au loto qui aura lieu, dimanche 10 février, dès 15 heures, à l'hôtel Victoria, à Vernayaz.

UNE RÉUSSITE

Dimanche soir ont abouti les efforts persévérants de la société de gymnastique. Cette manifestation fut réussie en tout point, chacun ayant fait son possible pour donner satisfaction au public. Cette année, une place plus grande avait été réservée aux ballets et les exercices gymniques furent présentés individuellement, rompant ainsi avec les traditionnels exercices en section. Pour le plus grand bien, d'ailleurs, de la représentation.

Tant les pupilles dans leurs pyramides que les gracieuses pupillettes dans leur « Ronde écossaise », « Les petits champignons » et les actifs dans le ballet des « Archers du soleil » furent généralement applaudis. Cette dernière production fut bissée. Le public réclama également la répétition du numéro des « Patineuses » mais le temps s'écoulant rapidement, il ne put lui être donné satisfaction.

Après l'entracte, une comédie en un acte « Margot, ferme la porte ! », précluda joyeusement à la suite de cette magnifique soirée qui se termina fort tard le matin sur les accents entraînants de l'orchestre Pagliotti.

Tout au long de cette soirée le silence observé par les pupilles et pupillettes permit au public de mieux apprécier le spectacle. Les temps, comptés à voix basse et remplacés, dans certaines productions des petits, par un tambourin, donnaient également l'impression d'un déroulement sans accroc et moins scandé. Ce peut être considéré comme un heureux résultat.

CHAMOSON

Loto du football-club

Dimanche prochain, 10 février, dès 20 heures, dans la nouvelle salle de gymnastique de Chamoson, les membres du FC Chamoson seront fiers d'ouvrir les jeux du dernier loto de l'année, le plus sensationnel de tous. Un choix sans pareil de victuailles (poulets, salamis, jambons, gibier, vacherins, vins fins et autres friandises) des lots de valeur, des cartons sensationnels (fromages, caissettes de bouteilles, etc.), voilà de quoi satisfaire les plus exigeants.

Invitez donc vos amis et venez nombreux voir le dernier loto de l'année.

Bonne chance à tous. Le comité.

SAXON

Assemblée du parti radical

L'assemblée générale du parti radical-démocratique est convoquée pour le samedi 9 février, à 20 heures, à la grande salle du Casino. - Ordre du jour : Elections cantonales.

LIDDES

Victor Darbellay, doyen

C'est avec douleur que nous apprenons le décès, dans sa 94e année, de M. Victor Darbellay, ancien instituteur. Ce citoyen unanimement estimé, était le doyen de notre commune. « La Fratellité » accompagnera dimanche à sa dernière demeure ce fidèle sociétaire et vaillant radical.

Nous prions sa famille en peine de croire à l'expression de notre profonde sympathie.

VETROZ

Assemblée générale du parti radical

Les membres de la Jeunesse et du parti radical de Vétroz sont convoqués en assemblée générale pour le vendredi 8 courant, à 20 heures, au Cercle Union.

Ordre du jour : élections cantonales.

Le Comité.

FULLY

Représentation du Cercle théâtral

Un « mastig » a fait sauter des lignes dans le compte-rendu de la belle soirée offerte à Fully par le Cercle théâtral. Nous redonnons ici l'alinéa mutilé qui, par comble de malchance, donnait l'interprétation de la pièce, en nous excusant auprès de notre correspondant et des acteurs qui ont été, bien involontairement, précipités dans la fosse à oubli !

Voici donc ce qu'il fallait lire :

L'interprétation de Marie les plus chauds éloges. Claire Gay a fait de Marie une mère digne, mais implacable et dure ; Gaston Bender campa un Jean hardi et résolu ; Andrée Roduit, en Mélanie, fut une vieille servante attachante et sensée. Tony Bender, dans le rôle du valet et André Roduit (Roulin) composèrent des personnages hauts en couleur et d'un humour délicieux. Etienne Bender joua un docteur sobre et distingué.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler que le Cercle théâtral donnera cette belle pièce de Leytron, dimanche à 20 h. 30, à la grande salle de la coopérative.

Dernière heure

La loi sur les successions et donations repoussée par le Grand Conseil

Ce matin, le Grand Conseil a repris l'étude de la loi sur les successions et donations abordée lors de la première partie de la session. D'emblée, le groupe radical avait manifesté son opposition contre cette nouvelle œuvre à caractère fiscal dont la nécessité n'était pas justifiée.

Ce matin, par la voix de M. Aloys Copt, le groupe radical fit savoir que sa position n'avait pas changé et qu'il s'opposerait à la loi. Cette position ferme a été couronnée d'un succès puisqu'au vote, le nouvel impôt sur les succes-

sions et donations que l'on voulait instituer a été repoussé à une confortable majorité.

Nous félicitons le groupe radical pour cette attitude qui évite au pays de nouvelles tracasseries fiscales que la nécessité ne commande pas, l'Etat disposant de plusieurs autres moyens de renforcer ses finances, à commencer par des économies qui résulteraient automatiquement de l'abandon de sa politique de favoritisme et son système de « créations » du régime.

ST-MAURICE

Poulets et salamis musicaux

Depuis plusieurs années déjà, la section des Jeunesses musicales de Saint-Maurice s'efforce de fournir à toute la région l'occasion d'assister régulièrement à des concerts.

Mais pour pouvoir continuer et développer cette activité, elle doit compter non seulement sur la fidélité de ses membres, mais aussi sur l'appui occasionnel de tous ceux qui comprennent l'importance de sa tâche.

Nous espérons donc qu'il viendront nombreux dimanche à l'hôtel de la Dent-du-Midi, à Saint-Maurice, pour cueillir leur part de l'abondante manne que sera le lot des Jeunesses musicales. Une riche sélection des lots les plus appréciés les y attend !

MORGINS

Concours éliminatoire de l'O. J.

D'entente avec M. Roduit, chef de l'O. J. de l'AVCS, et à la demande de plusieurs clubs de la plaine, le SC Morgins a fixé au 24 février prochain le concours éliminatoire de l'OJ du Bas-Valais, primitivement fixé au 10 février.

Le programme de cette journée sera adressé aux clubs ces prochains jours et la presse sera tenue au courant.

Le SC Morgins souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue aux jeunes joueurs bas-valaisiens ainsi qu'à ceux qui viendront par leur enthousiasme et leurs applaudissements encourager nos futurs champions !

Retenez donc cette date que nous nous devons de réserver à ceux qui assureront la relève du ski valaisan, voire même suisse.

Avis aux propriétaires de bétail du District de Monthey

L'Office vétérinaire cantonal organise à Monthey, grande salle du café Helvétia, le mercredi 13 février 1957, 13 h. 30, une séance d'orientation sur les mesures à appliquer dans la lutte contre le Bang et la fièvre de Malte.

Les propriétaires qui s'intéressent à ces questions sont cordialement invités à cette séance.

Office vétérinaire cantonal.

SIDERS

Freitag, den 8. Februar 1957
um 20 Uhr 30

Im grossen Saal
des Hôtel-Château Bellevue

Generalversammlung der radikalen partei

Traktandum: Bezeichnung der Kandidaten für den Grossen Rat.

Wir laden alle Mitglieder unserer Partei herzlich zum Besuche dieser wichtigen Versammlung ein.

Es werden keine persönlichen Einladungen versandt. Das Komitee.

SIERRE

Vendredi 8 février 1957, à 20 h. 30
GRANDE SALLE de L'HOTEL BELLEVUE

Assemblée générale du parti radical

Ordre du jour: Désignation des candidats au Grand Conseil.

Tous les membres du parti radical sont cordialement invités à participer à cette assemblée, pour laquelle il ne sera pas fait de convocation personnelle.

Le Comité.

17e Coupe de Saxon

Cette compétition traditionnellement organisée le deuxième dimanche de février est renvoyée à une date ultérieure, les conditions d'enneigement étant défavorables. Le comité.

Assemblée des délégués du parti radical du district de Sierre

Les délégués du parti radical du district de Sierre sont convoqués à l'Assemblée des délégués qui aura lieu le dimanche 10 février, à 15 heures très précises, à l'Hôtel Arnold, à Sierre, 1er étage.

L'ordre du jour a été adressé aux présidents des sections qui renseigneront. Il porte notamment sur les décisions à prendre en vue des élections cantonales et sur la désignation des candidats au Grand Conseil.

Les sections ont droit à un délégué par 20 membres.

Le Comité.

Mesures extraordinaires en faveur des viticulteurs et des arboriculteurs victimes du gel

Par arrêté du 25. 1. 1957, entré en vigueur le 1er février 1957, le Conseil fédéral a pris quelques mesures extraordinaires en faveur des viticulteurs et des arboriculteurs victimes du gel.

Ainsi, selon l'art. 1, al. 2, « les cantons peuvent ordonner une enquête complémentaire dans les vignes encore sur pied où tous les cephs morts n'ont pu être dénombrés de manière sûre en été 1956. La telle mesure peut être prise pour les arbres à fruits de table, anéantis. En l'occurrence, seuls des dommages imputables d'après des indices sûrs, au gel de février 1956, seront pris en considération.

Les enquêtes complémentaires ordonnées par le canton devront être terminées le 15. 5. 1957 et les résultats définitifs communiqués à la division de l'agriculture, le 15. 6. 1957 au plus tard.

Les indemnités pour les abricotiers situés sur des versants particulièrement bien exposés, peuvent être augmentés jusqu'à concurrence de cent pour cent.

En revanche, l'arrêté prévoit quelques mesures restrictives dont voici les principales :

1. Pour que l'arboriculteur du gel reçoive une aide, il faut que l'arboriculture fournisse au moins le 20 % du revenu imposable par le canton en 1956. Les arbres doivent en outre être groupés en verger.

2. Seuls les arbres reconnus comme ayant été sains entrent en ligne de compte. Les jeunes arbres sans rendement et les vieux arbres en voie de dépérissement sont éliminés.

3. Le nombre d'arbres détruits doit dépasser le 10 % du total pour être mis au bénéfice de la subvention.

De nombreux producteurs, hésitant sur l'étendue des dommages, en printemps 1956, ne se sont pas inscrits. D'autres ont omis de le faire ou ont renoncé à le faire, fatigués qu'ils sont par les tracasseries administratives. Beaucoup ont cru aussi, à tort, que cette affaire serait réglée par le Fonds des dommages non assurables.

Dans certaines communes, où les inscriptions ont dû être faites à deux reprises, il y eut parfois de la lassitude.

Le canton pouvant ordonner une enquête complémentaire aux termes du récent arrêté serait bien inspiré de prendre ces cas en considération et de les y inclure. La constatation des dégâts pour les cephs et les arbres est plus facile à cette époque qu'en été 1956.

Nous avons le sentiment que la division de l'agriculture ne s'oppose pas à la prise en considération des cas mentionnés, si le Gouvernement le décide.

En tout état de cause, les producteurs qui estiment que leur taxation doit être revue, devraient en faire la demande, ce qui incitera le canton à ordonner l'enquête complémentaire. F. C.

CONTHEY

Remaniement parcellaire dans les mayens

On nous écrit :

Il y a 30 ans qu'on parle des remaniements parcellaires en Valais, dont un fut même exécuté à Erde. A cette époque, il avait sa raison d'être : mais, actuellement, plus.

L'agriculture en Valais, au-dessus de 1.200 m ne rend pas, preuve en est qu'on cherche partout l'industrialisation.

En effet, la valeur du terrain a baissé de 70 %, les salaires pour la construction de routes augmentés, eux, de 100 %. La main-d'œuvre fait défaut en ce moment, puisqu'on fait même appel à plusieurs milliers d'ouvriers étrangers sur les chantiers. Il est vrai que nos autorités font miroiter 85 % des subsides. La somme que les propriétaires auront payée ne sera pas compensée par la valeur du terrain qui leur reste. Ce procédé est propice aux spéculateurs. Les subsides sont en fait des impôts versés par le contribuable. Par ailleurs, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. La manière dont le Service des améliorations foncières fonctionne porte à 8-10 ans l'exécution d'un travail !

En effet, dans les dossiers de ce Service existe un projet d'irrigation de ces mêmes mayens de Conthey qui dort depuis tantôt 4 ans. Ce travail fut prôné par l'ancien président, M. J. Germainier, député actuel, et il n'arrive pas à le démanier, bien que le chef du Département soit un enfant du district de Conthey. On peut en déduire que ces fonctionnaires et ces autorités se moquent totalement du peuple et que celui-ci est assez bête pour être tondu à ras.

Prabey.

Action mimosa

La vente de mimosa pour l'agglomération de Martigny a rapporté la magnifique somme de 1.747 fr. 40.

Un grand merci à toute la population pour sa générosité.

Que toutes les vendeuses soient également remerciées pour le dévouement et l'enthousiasme qu'elles ont apporté à la réussite de cette vente. A part cette somme les communes suivantes ont récolté : Isérables 53 fr. 30 ; Bovernier 70 fr.